

M. **Sébastien RANC**

Date et lieu de naissance : le 23 février 1989 à Libourne (33)

Nationalité française

Situation de famille : célibataire

Adresse : 3, rue Homère 31500 Toulouse

Portable : 06. 59. 15. 76. 00.

Adresse électronique : sebastien.ranc@ut-capitole.fr

Titre universitaire : Docteur en droit privé et sciences criminelles

Thèse : « Organisations sociétaires et droit du travail », effectuée sous la dir. du Professeur Gilles Auzero, soutenue publiquement le 25 octobre 2018 à l’Université de Bordeaux, devant un jury composé de :

* Monsieur Gilles Auzero, Professeur à l’Université de Bordeaux, Directeur de thèse
* Monsieur Pierre Bailly, doyen honoraire à la chambre sociale de la Cour de cassation
* Madame Florence Deboissy, Professeur à l’Université de Bordeaux, Présidente
* Monsieur Alexandre Fabre, Professeur à l’Université d’Artois, Rapporteur
* Monsieur Grégoire Loiseau, Professeur à l’Université Paris I Panthéon-Sorbonne, Rapporteur

Fonctions : **Maître de conférences en droit privé**

Établissement d’affection : **Université de Toulouse Capitole**

|  |
| --- |
| Travaux, ouvrages, articles et réalisations  |

Thèse de doctorat

1 – *Organisations sociétaires et droit du travail*, LexisNexis, coll. Planète social, 2019, préf. G. AUZERO

Coordination d’un ouvrage collectif

2 – *Mesure(s) et droit*, coord. avec S. HORTALA et R. SUTRA, Presses de l’Université de Toulouse Capitole, à paraître

Coordination d’un dossier dans une revue

3 – Regards croisés sur le coemploi, coord. avec G. AUZERO, *BJT*, décembre 2021, p. 18 – 7 contributions

Participation à des ouvrages collectifs

4 – « Les règles professionnelles et sociales du personnel du transport routier », *Droit des transports*, Dalloz, coll. Dalloz Action, 2022, dir. Ph. DELEBECQUE, pp. 1218 à 1265

5 – « Plaidoyer pour une réforme du statut de gérant de succursale », co-écrit avec L. BETTONI, in *Par le droit immobilier et au-delà. Mélanges en l’honneur de Daniel Tomasin*, Dalloz, 2022, pp. 605 à 624

6 – « La représentation collective des travailleurs détenus éclipsée par la consécration législative d’un contrat de travail », in *Quelle normalisation de la relation de travail en prison ? Enjeux et perspective d’une réforme*, Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie, coll. « Colloques et Essais », pp. 363 à 375

Articles

7 – « En faveur d’une approche pragmatique du préjudice nécessaire », *Dr. soc.* 2023, à paraître

8 – « Le licenciement *sui generis* », *RJS* 04/23, p. 17

9 – « L’expert (judiciaire) de gestion, une expertise à dépoussiérer en droit du travail », *Dr. ouv.* 2022, p. 264

10 – « Les contraintes résultant du droit du travail. Le réseau comme périmètre d’application du droit des relations collectives », *Cahiers de droit de l’entreprise*, n° 3, mai-juin 2022, p. 38

11 – « Droit du travail et société cotées », *RJS* 06/21, p. 411

12 – « Le groupe *sui generis* au sens de l’article L. 1231-5 du Code du travail », *Dr. soc.* 2021, p. 984

13 – « Le coemploi vu depuis le droit administratif », *BJT*, décembre 2021, p. 34

14 – « Représentation du personnel et santé au travail », *JCP S* 2021, 1202

15 – « Coemploi et responsabilité », co-écrit avec P. BAILLY, *RJS* 02/21, p. 91

16 – « Le sort du contrat de travail scindé lors d’un transfert partiel d’entreprise », *BJT*, décembre 2020, p. 67

17 – « Le respect de la vie personnelle sur le temps et lieu de travail : l’inspection des dossiers informatiques du salarié », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 2/2020, p. 94

18 – « La fonction protectrice de l’emploi. Brèves réflexions sur le droit du travail au regard de la crise », *D. actualités*, 4 septembre 2020

19 – « L’associé majoritaire, nouvel acteur du droit du travail », *RDT* 2019, p. 94

20 – « Du besoin du droit des sociétés pour penser l’UES », *RDT* 2019, p. 81

21 – « Prendre au sérieux la responsabilité civile délictuelle au sein des groupes de sociétés. À propos des arrêts Lee Cooper et Bouyer du 24 mai 2018 », *Dr. ouv.* 2018, p. 631

22 – « La (re)construction jurisprudentielle du droit du licenciement pour motif économique en France », *Revue de droit comparé du travail et de la sécurité sociale*, 2017/2, p. 24

Notes de jurisprudence

23 – « La mise en conformité du temps de déplacement des salariés itinérants avec le droit de l’Union européenne », note sous Soc., 23 novembre 2022, n° 20-21.924, *BJT*, février 2023, p. 5

24 – « Les effets d’une signature manuscrite mais scannée en matière de CDD », note Soc., 14 décembre 2022, n° 21-19.841, *BJT*, février 2023, p. 7

25 – « Coemploi : rien n’est impossible ! », note Soc., 23 novembre 2022, n° 20-23.206, *BJT*, janvier 2023, p. 37

26 – « À la recherche de la véritable cause de licenciement », note Soc., 26 octobre 2022, n° 20-17.501, *BJT*, décembre 2022, p. 11

27 – « Le formalisme minimaliste de la convention tripartite de mobilité », note sous Soc., 26 octobre 2022, n° 21-10 .495, *BJT*, décembre 2022, p. 5

28 – « Focale sur la notion de secteur d’activité », note sous Soc., 14 septembre 2022, n° 21-13.941, *BJT*, octobre 2022, p. 17

29 – « Précision relative à la réinsertion professionnelle en tant que critère d’ordre des licenciements », note sous Soc., 12 juillet 2022, n° 20-23.651, *BJT*, octobre 2022, p. 15

30 – « Clause contractuelle de médiation préalable et (non) obligatoire à la saisine du CPH », note sous Soc., avis, 14 juin 2022, n° 22-70.004, *BJT*, juillet-août 2022, p. 11

31 – « Premières précisions relatives aux indicateurs économiques issus de la loi Travail », note sous Soc., 1er juin 2022, n° 20-19.957, *BJT*, juillet-août 2022, p. 9

32 – « Des précisions relatives à la convention de mobilité intragroupe », note sous Soc., 23 mars 2022, n° 20-21.518, *BJT*, mai 2022, p. 14

33 – « Le conseil de discipline n’est pas un tribunal au sens de l’article 6§1 de la CEDH », note sous Soc., 6 avril 2022, n° 19-25.244, *BJT*, mai 2022, p. 16

34 – « L’exécution loyale de l’obligation de reclassement », note sous Soc., 26 janvier 2022, n° 20-20.369, *BJT*, mars 2022, p. 17

35 – « Le médecin du travail, un salarié pas comme les autres mais un préposé comme les autres », note sous Soc., 26 janvier 2022, n° 20-10.610, *BJT*, mars 2022, p. 16

36 – « Le préjudice nécessaire fait de la résistance », note sous Soc., 26 janvier 2022, n° 20-21.636, *BJT*, mars 2022, p. 12

37 – « Compétence juridictionnelle en cas de violation du droit du transfert du contrat de travail lors d’une faillite communautaire », note sous Soc., 8 décembre 2021, n° 20-13.905, *BJT*, janvier 2022, p. 25

38 – « Le forfait annuel en heures de l’avocat salarié », note sous Soc., 15 décembre 2021, n° 15-24.990, *BJT*, janvier 2022, p. 23

39 – « L’appréciation restrictive du lien de causalité en matière de responsabilité extracontractuelle à l’encontre de sociétés de têtes de réseau », note sous Soc., 29 septembre 2021, n° 20-14.936, *BJT*, novembre 2021, p. 14

40 – « L’assimilation partielle de l’obligation de reclassement aux gérants non-salariés de succursale », note sous Soc., 15 septembre 2021, n° 20-14.064, *BJT*, novembre 2021, p. 13

41 – « Retenue de salaire du personnel navigant du fait de l’exercice du droit de grève au début d’une période de rotation », note sous Soc., 8 septembre 2021, n° 19-21.025, *JCPS* 2021, 1260

42 – « L’exercice du droit de grève au prisme du droit aérien de l’Union européenne », note sous CJUE, gr. ch., 23 mars 2021, aff. C-28/20, *JCP S* 2021, 1151

43 – « La figure de l’employeur en matière disciplinaire », note sous Soc., 23 juin 2021, n° 20-13.762, *BJT*, septembre 2021, p. 28

44 – « De quelques rappels sur la notion de secteur d’activité », note sous Soc., 31 mars 2021, n° 19-26.054, *BJT*, juin 2021, p. 14

45 – « L’exécution de l’obligation de reclassement au sein des groupes de sociétés », note sous Soc., 17 mars 2021, n° 19-11.114 et Soc., 31 mars 2021, n° 19-17.300, *BJT*, juin 2021, p. 18

46 – « Avis de la Cour de cassation relatif aux congés pour évènements familiaux du salarié porté », note sous Soc., avis, 11 février 2021, n° 20-70.005, *BJT*, avril 2021, p. 23

47 – « Rédiger une clause de renonciation en des termes généraux dans une transaction ou comment “libérer, délivrer” l’employeur de tout litige ! », note sous Soc., 17 février 2021, n° 19-20.635, *BJT*, avril 2021, p. 28

48 – « Affaire Veolia/suez : vers un affinement de la jurisprudence Haulotte ? », note sous CA Versailles, 15 avril 2021, n° 20/09953, *SSL* 2021, n° 1955, p. 6

49 – « Le refus du salarié d’un accord de mobilité interne : vers un droit conventionnel du licenciement ? », Note sous Soc., 2 décembre 2022, n° 19-11.986, *Lexbase hebdo éd. sociale*, n° 851, 21 janvier 2021

50 – « Transfert partiel d’activité : le regain de la scission du contrat de travail ? », note sous Soc., 30 septembre 2020, n° 18-24.881, co-écrit avec P. BAILLY, *SSL* 2020, n° 1928, p. 6

51 – « La compétence du juge judiciaire en matière de risque pour la santé consécutifs à un projet de restructuration, assorti d’un PSE », note sous Soc., 14 novembre 2019, n° 18-13.887, *RDT* 2020, p. 48

52 – « L’entreprise dominante du comité de groupe : une holding française détenue depuis l’étranger », note sous Soc., 14 novembre 2019, n° 18-21.723, *Dr. ouv.* 2020, p. 9

53 – « Plan de sauvegarde de l’emploi et transfert du contrat de travail : nouvelle compétence résiduelle du juge judiciaire », note sous Soc., 10 juin 2020, n° 18-26.229, *Dr. ouv.* 2020, p. 695

54 – « L’(in)accès à des documents stratégiques par l’expert-comptable du comité d’entreprise d’une filiale », note sous Soc., 5 février 2020, n° 18-24.174, *JSL* 2020, n° 502-5

55 – « La transition de la représentation élue au sein de l’UES », note sous Soc., 25 mars 2020, n° 18-18.401, *JSL* 2020, n° 499-3

56 – « Rappels et précisions relativement à l’autonomie du responsable de l’établissement distinct pour la mise en place du CSE », note sous Soc., 22 janvier 2020, n° 19-12.011, co-écrit avec S. PARIER, *JSL* 2020, n° 494-2

57 – « De l’interférence entre les qualités de salarié et de locataire », note sous CA Agen, ch. soc., 10 décembre 2019, n° 18/00697, *JCP G* 2020, act. 246

58 – « Transfert d’entreprise : retour à une application orthodoxe du droit de la modification du contrat de travail », note sous Soc., 17 avril 2019, n° 17-17.880, *RDT* 2019, p. 483

59 – « L’obligation de reclassement au prisme de la répartition des compétences entre le juge administratif et le juge judiciaire », note sous Soc., 21 novembre 2018, n° 17-16.766, *RDT* 2019, p. 41

60 – « L’adaptation du droit du travail à la prévention des difficultés des entreprises à travers le droit d’information de l’expert-comptable du comité de groupe », note sous Soc., 9 octobre 2019, n° 18-15.305, *Lexbase hebdo éd. sociale*, n° 803, 21 novembre 2019

61 – « La tentative de responsabilisation en droit du travail de la société financière de gestion », note sous Soc., 20 mars 1019, n° 17-19.595, *Lexbase hebdo éd. sociale*, n° 778, 4 avril 2019

62 – « Piqûre de moustique et faute inexcusable de l’employeur », note sous CA Bordeaux, ch. soc., 4 juillet 2019, n° 17/04173, *JCP G* 2019, act. 994

63 – « Les temps d’habillage, de déshabillage et de déplacement de l’avitailleur », note sous Soc., 9 mai 2019, n° 17-20.740, co-écrit avec S. PARIER, *Énergie – Environnement – Infrastructures*, n° 7, juillet 2019, comm. 34

64 – « Transporteurs aériens et sécurité sociale : l’autorité quasi-absolue du certificat E101 devenu A1 ! », note sous Crim., 18 septembre 2018, n° 13-88.632, co-écrit avec S. PARIER, *Énergie – Environnement – Infrastructures*, n° 11, novembre 2018, comm. 60

65 – « “La cabane est tombée” sur le Sporting union Agen Lot-et-Garonne », note sous CA Agen, 15 mai 2018, n° 16/01562, *JCP G* 2018, act. 812

66 – « Transporteurs aériens et réglementation sociale : jusqu’où ira l’autorité des certificats E101 ou A1 ? », note sous Soc., 10 janvier 2018, n° 16-16.713, co-écrit avec S. PARIER, *Énergie – Environnement – Infrastructures*, n° 3, mars 2018, comm. 20

67 – « Droits des salariés, des passagers et des compagnies aériennes : un coup de billard à trois bandes impossible ? », note sous Soc., 12 octobre 2017, n° 16-12.550, co-écrit avec S. PARIER, *Énergie – Environnement – Infrastructures*, n° 1, janvier 2018, comm. 5

68 – « La collecte des données personnelles des pilotes de ligne : une des dernières applications de la loi Informatique et Liberté dans sa version antérieure au RGPD », note sous Soc., 13 juin 2018, n° 16-25.301, co-écrit avec S. PARIER, *JSL* 2018, 459-3

69 – « La pertinence des moyens financiers du groupe alloués au plan de sauvegarde de l’emploi », note sous Soc., 21 septembre 2017, n° 16-23.223, *Lexbase hebdo éd. sociale*, n° 714, 5 octobre 2017

70 – « Quand une discrimination salariale entre hommes-femmes est justifiée par le marché du travail », note sous CA Bordeaux, ch. soc., octobre 2017, n° 15/03726, *JCP G* 2017, act. 1294

71 – « Le non-cumul d’un contrat de travail et de la qualité d’associé en nom collectif », note sous Soc., 14 octobre 2015, n° 14-10.960, *RDT* 2016, p. 94

Chronique

72 – Depuis avril 2021, chronique bimensuelle Contrat de travail – revue *Bulletin Joly Travail*

73 – Depuis septembre 2020, chronique bimestrielle Sociétés – *Revue de jurisprudence commerciale*

Direction et organisation de colloques

74 – Regards croisés sur le coemploi, 1er octobre 2021, Université de Bordeaux, avec G. Auzero

75 – Mesure(s) et droit, 1er et 2 décembre 2022, Université de Toulouse, avec S. HORTALE et R. SUTRA

76 – Le plan de sauvegarde de l’emploi, 10 ans après la loi du 14 juin 2013, 14 juin 2023, Université de Toulouse, avec F. GÉA

Communications lors de colloque

77 – « Les possibilités de contestations individuelles en cas d’accord entre employeur et représentants des salariés », Séminaire d’étude portant sur Les représentants du personnel face aux restructurations, dans le cadre du Groupe d’étude Franco-Allemand sur le Contentieux du Travail (GEFACT), 25-26 novembre 2022, Ratisbonne

78 – « Le reclassement des salariés menacés de licenciement », Séminaire d’étude sur Les restructurations sans rupture du contrat de travail, dans le cadre du GEFACT, 24-25 mars 2023, Nanterre

79 – “Quotas in companies’ boards: a tool of gender inclusion”, in *New tools for inclusion*, 25-27 juin 2023, Varsovie

Projet collectif de recherche

Membre du Groupe d’étude Franco-Allemand sur le Contentieux du Travail (GEFACT)

|  |
| --- |
| *Curriculum vitae* |

Fonctions universitaires

Depuis le 1er septembre 2020 : **Maître de conférences en droit privé** – Université de Toulouse Capitole – Faculté de droit – membre du Centre de droit des affaires (EA 780)

Formation

2019 : **Qualification** aux fonctions de maître de conférences en droit privé et sciences criminelles

2013-2018 : **Doctorat en Droit**, spécialité de droit privé et sciences criminelles – Université de Bordeaux. Autorisation de publier en l’état et de concourir à des prix de thèses.

Thèse intitulée « Organisations sociétaires et droit du travail », effectuée sous la dir. du Professeur Gilles Auzero, soutenue publiquement le 25 octobre 2018 (membres du jury : Monsieur le Professeur Gilles Auzero, directeur de thèse, Monsieur le doyen honaire Pierre Bailly, examinateur, Madame le Professeur Florence Deboissy, présidente, Monsieur le Professeur Alexandre Fabre, rapporteur et Monsieur le Professeur Grégoire Loiseau, rapporteur.

**Prix de thèse Voltaire Avocats** **2019**

**Prix de thèse de droit social doté par l’UIMM 2019**

**Trophée Cercle K2 2020 – Droit du travail**

2012-2013 : Master 2 de Droit du travail et de la protection sociale (dir. G. Auzero), Université de Bordeaux, mention Bien, Major de promotion

2011-2010 : Master 1 de Droit social, Université de Bordeaux

2009-2010 : Licence de Droit privé, Université de Bordeaux

Activité d’enseignement

**Cours magistraux à la Faculté de droit de Toulouse**:

-**Droit des contrats** (33 heures) – L2 Droit (campus de Montauban)

-**Droit des obligations** (15 heures) – M1 Droit et management social de l’entreprise (DMSE)

-**Droit de l’emploi** (33 heures) – M1 Droit social

-**Ingénierie et négociation des conflits** (20 heures) – M2 Droit et management social de l’entreprise (DMSE)

-**Dialogue social et représentation du personnel** (20 heures) – M2 Droit du travail, de l’emploi et de la protection sociale (DTEPS)

-**Droit social comparé** (20 heures) – M2 Droit et Sciences du Travail européen (DSTE)

Activités pédagogiques et universitaires

Depuis 2021 : Co-directeur du Master de Droit social de l’entreprise de la Formation à distance (FOAD)

Depuis 2021 : Membre du jury de l’examen d’entrée à l’école des avocats (CRFPA), correction de l’épreuve de droit social